

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D24012CCAS
Séance du 4 avril 2024 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le quatre avril de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 21/03/2024

Date d'Affichage
Le 21/03/2024

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 09/04/2024

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS

Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie ESCORISA
GRIMAUD, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure
GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET

Nombre de Conseillers : 12	Abstentions : 0
Présents : 10	Vote pour : 10
Votants : 10	Vote contre : 0

Absents excusés : Marie-Thérèse FRAYSSINET, Boualem MEGUENNI

Membre démissionnaire : Madame TAFELSKI (remplacement en cours)

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet : Secours aux particuliers

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile de domiciliée sur la commune au

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation décide de l'aider au paiement de sa dette envers VEOLIA EAU qui s'élève à 236,78 €.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **236,78 €**
Cette somme sera réglée directement à VEOLIA EAU sur présentation de sa facture.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 4 avril 2024


Le Président,
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.

